s de 450 %
e

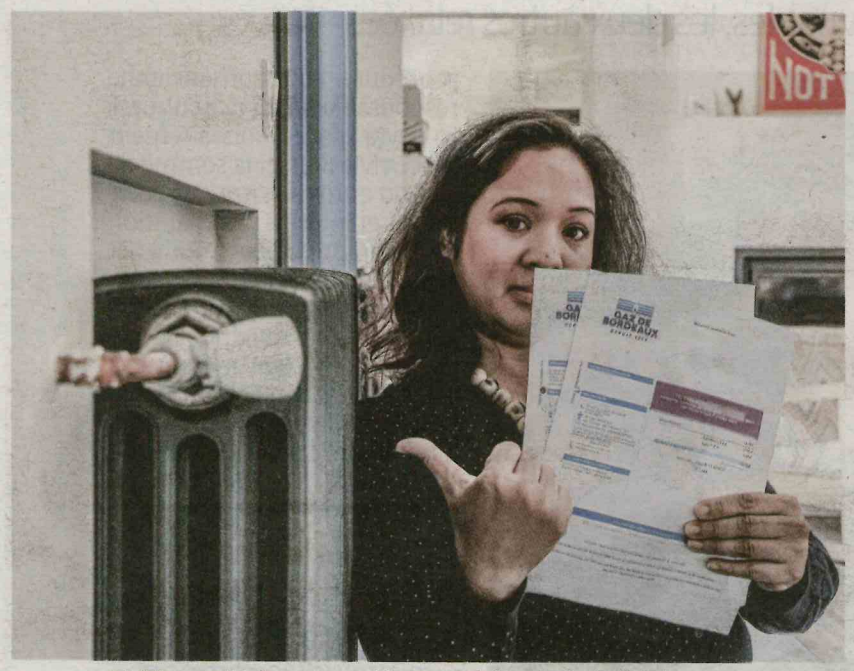

Fabienne Taleyson a découvert l'arrivée à échéance de son contrat à tarif bloqué

TARIF RÉGLEMENTÉ OU PRIX DE MARCHÉ ?

Les clients de Gaz de Bordeaux qui ont choisi le tarif réglementé voient le coût du kWh révisé tous les trimestres selon un barème fixé par les pouvoirs publics. Seuls les opérateurs historiques (dont fait partie Gaz de Bordeaux) peuvent le proposer. Depuis 2007 et la libéralisation du marché du gaz, il est aussi possible de choisir une « offre de marché ». Dans cet autre cas, l'opérateur fait son prix et peut proposer une offre commerciale « prix bloqué » pendant deux, trois ou quatre ans. Cette distinction n'est pas appelée à durer : la loi Énergie Climat du 8 novembre 2019 prévoit la disparition des contrats de gaz à tarif réglementé en juin 2023.

celui propose des offres sur votre commune. » Car dans cette affaire, Fabienne Taleyson a aussi découvert la situation locale de quasi-monopole de Gaz de Bordeaux, en dépit de la libéralisation du marché au niveau national. Pour les particuliers, il existe, certes, une alternative. « Je connais des gens qui sont abonnés chez ENI, confie la Béglaise. Mais ce sont uniquement des personnes qui ont été démarchées. J'ai moi-même téléphoné à cet opérateur italien. Mais ils m'ont expliqué qu'ils ne pouvaient pas m'ouvrir de contrat ni me mettre en relation avec un commercial, et que c'était à moi d'en trouver un par mes moyens ! »

« Ce n'est pas possible qu'un opérateur en situation de monopole soit autorisé à fixer un prix de marché », s'indigne Romain Bru, de Bruges. On est loin de la concurrence libre et non faussée, en effet. « Dans ce cas précis, la situation devrait être réglementée par les pouvoirs publics », poursuit ce client, dont la facture va être multipliée par quatre.

La situation actuelle cause aussi beaucoup de tracas aux clients ayant souscrit un contrat « tarif réglementé ». C'est le cas de Bess Khediri, de Floirac. Elle se retrouve face à un dilemme : rester avec son contrat actuel (et son tarif évolutif) jusqu'à sa disparition en 2023 ou basculer vers un prix de marché bloqué ? « J'ai décidé de ne rien faire pour le moment. Si je souscris à 0,29 €/kWh pour trois ans et que les prix baissent ensuite, j'aurai trop les boules ! » Drôle de situation où, pour choisir un contrat de gaz, on a l'impression de jouer son pouvoir d'achat au casino.

usagers concernés
qui adoucira les hausses des prix

très bas, inférieurs au niveau du bouclier tarifaire. Ils arrivent à échéance, sont remis au prix du marché. » Ils sortent au pire moment, en fait, en pleine flambée des prix de l'énergie.

Bouclier tardif

Mais surtout, selon Cyril Vincent, l'annonce d'un nouveau bouclier tarifaire qui concerne ces clients est intervenue après le mois d'août. Les nouveaux tarifs communiqués par Gaz de Bordeaux n'ont pas pu l'intégrer dans les courriers envoyés aux clients. Ils ont reçu des propositions commerciales exagérément élevées, en quelque sorte.

« À cette époque, cette nouvelle remise décidée par le gouvernement n'était pas connue. Ce bouclier peut représenter jusqu'à 110 euros pour le mois de septembre. Les clients du tarif bloqué auront bien cette remise », affirme-t-il.

Denis Lherm

BORDEAUX

La Poste accusée de harcèlement moral institutionnel

Mobilités « forcées », « déclassement », restructurations... Une cadre de La Banque postale voudrait faire valoir la jurisprudence France Télécom sur le harcèlement d'entreprise. La Poste conteste avoir commis tout délit

La Poste et La Banque postale vont-elles rejoindre France Télécom, qui avait inauguré le délit de harcèlement moral institutionnel ? À travers une citation directe examinée lundi par le tribunal correctionnel de Bordeaux, une cadre de La Banque postale accuse son entreprise, son PDG Philippe Wahl et neuf autres hauts responsables, d'avoir mené une politique d'entreprise visant à la déstabiliser et de non-assistance à personne en danger.

Le 15 juin 2020, en congé maladie, Virginie Delort envoie un mail à Philippe Wahl, le PDG du groupe : « Cette souffrance que vous nous avez infligée n'a que trop duré », écrit-elle, avant de pénétrer dans les locaux bordelais de la banque et d'ingérer des médicaments. Elle sera transportée à l'hôpital sans que le pronostic vital ne soit engagé.

En juin 2020, une cadre avait ingéré des médicaments dans les locaux de la Banque postale. ILLUSTRATION LAURENT THEILLET / « SO »

« Vous m'avez salie »

La jeune femme avait adressé un premier courriel à Philippe Wahl le 22 mai 2020. Elle lui annonçait son intention de se suicider sur son lieu de travail le 15 juin, jour où son conjoint, lui-même salarié de La Poste, devait passer en commission disciplinaire, accusé de harcèlement (après avoir lui-même accusé une cadre). « Vous m'avez salie, humiliée, rabaissée », écrivait-elle, estimant être « traitée comme une pestiférée car je suis la conjointe de l'homme à abattre ».

Le président du tribunal, Denis Roucou, s'étonne de ce mail atypique. Virginie Delort assure que les déboires vécus par son mari ont réveillé les traumatismes subis ces dernières années. Un parcours à l'aune de la sacro-sainte « mobilité » édictée par la direction.

Un poste occupé en 2013 à Toulouse disparaîtra au bout d'un an suite à un plan de restructuration. La cadre doit se rabattre sur un poste de directrice des engagements (validation des dossiers de prêts) à Périgueux. Un premier mariage ne résistera pas à ce déménagement. Elle se remarie avec un autre directeur de l'entreprise. Mais deux ans plus tard, en 2017, nouveau plan de restructuration. Le poste disparaît à nouveau.

« J'ai besoin de savoir ce qui va se passer pour moi. Mais j'ai un silence criant de ma hiérarchie », assure-t-elle. Elle brigue Bordeaux. Refus. « On m'a appris qu'on ne voulait pas de couple au sein d'un même comité directeur », glisse-t-elle. On lui confiera finalement à Bordeaux un poste de directrice adjointe des engagements. « Je suis cantonnée aux dossiers toute la journée. J'avais l'impression de voler mon salaire. »

Le 5 février 2019, arrive le plan « village La Poste ». « On met tout le monde en open space. Moi, je passe d'un bureau de 30 mètres carrés à une pièce de 11 mètres carrés que nous occupons à deux. Je suis enceinte, ma chaise est contre le mur des toilettes hommes. Je peux vous dire combien de temps met chaque homme pour uriner », lâche-t-elle en larmes. « Pourquoi n'avoir rien fait remonter ? » s'interroge le président Roucou. « J'avais honte. J'étais humiliée », explique-t-elle. « On attend qu'on démissionne et qu'on parte ailleurs. »

> « Je suis enceinte, ma chaise est contre le mur des toilettes hommes. Je peux vous dire combien de temps met chaque homme pour uriner »

« Les entreprises mettent en avant des dizaines de plans sur les risques psychosociaux. Mais à chaque fois qu'un événement se produit, la réponse des directions est toujours la même : cela n'a rien à voir avec le travail. On invite à se taire », observe, face au banc des prévenus laissé vide, Michel Lallier, président de l'Association Suicides et dépressions professionnels (ASD pro) et témoin de l'accusation.

Le parallèle avec France Télécom peut-il tenir ? « La ressemblance est édifiante », assure Me Maud Sécheresse, l'avocate de la cadre, dénonçant « la descente aux enfers » subie par sa cliente au gré des plans de restructuration. De surcroît, l'avocate pense qu'« aucun moyen efficace n'a été mis en place » suite au mail du 22 mai 2020 annonçant la date et le lieu de son suicide.

« Ils n'ont pas rien fait »

« Rien n'est fait dans le cadre des réorganisations lorsqu'un salarié est laissé à l'abandon », renchérit Me Julien Rodrigues pour SUD PTT, qui s'est constitué partie civile. Et de citer des alertes émanant de cabinets spécialisés sur la mise en œuvre des plans de restructuration par La Poste.

Reste que l'affaire France Télécom s'appuyait sur une épaisse enquête de police menée pendant près de dix ans. La procédure de citation directe qui contourne la phase d'instruction ne peut se prévaloir d'un tel travail. « Cette citation est un copié-collé servile de la prévention de France Télécom », s'étrangle Me Philippe Rossignol, l'avocat des prévenus, pointant qu'à la différence de France Télécom, les plans de restructuration de La Poste n'ont fait l'objet d'aucune plainte des syndicats ou de l'Inspection du travail, et de récuser toute politique de « déflation des effectifs ».

Quant au courriel du 22 mai, « ils n'ont pas rien fait », assure l'avocat, pointant des mails et SMS tentant de prendre contact ou invitant la cadre à joindre une plateforme d'écoute, ou donnant le numéro d'un cabinet spécialisé dans la santé psychologique au travail. Le parquet, qui ne s'est pas joint aux poursuites, s'en est remis à l'appréciation du tribunal. Délibéré le 21 novembre.

Yann Saint-Sernin